



Atari annonce le lancement une augmentation de capital par placement privé

Paris, le 18 avril 2018 – 18heures –ATARI (ISIN : FR0010478248 - ATA, éligible PEA-PME), l'un des éditeurs et producteurs de divertissement interactif les plus reconnus au monde, annonce aujourd'hui le lancement d'une augmentation de capital de l'ordre de 5 millions d'euros par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, conformément aux 18^{ème} et 19^{ème} résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 septembre 2017 et à l'autorisation du Conseil d'administration du 17 avril 2018 et à la décision du Président Directeur Général du 18 avril 2018 (l'« Opération »). L'Opération porte sur un maximum de 10% du capital social de la société et les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission sur le marché d'Euronext Paris.

Les fonds seront levés auprès d'investisseurs qualifiés domestiques et internationaux, à l'exception notamment des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon, conformément aux articles L.225-136 du Code de commerce et L.411-2 II du Code monétaire et financier.

Ces fonds seront alloués à titre principal à la valorisation du portefeuille de plus de 200 jeux et à d'éventuelles opportunités d'acquisition de droits de propriété complémentaires aux jeux existants, et pour le solde à l'activité générale du groupe Atari.

Le placement privé s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue de laquelle seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises. La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés de demain, sous réserve de toute clôture anticipée ou prorogation. La Société annoncera le résultat du Placement Privé dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse.

En vertu de la 18^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 septembre 2017, le prix d'émission des actions nouvelles sera égal à la moyenne des cours moyens pondérés des vingt dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix de l'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 20%.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre du Placement Privé et leur admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris sont prévus le 20 avril 2018. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le même code ISIN FR0010478248 - ATA.

Louis Capital Market LLP intervient en tant que Chef de File & Teneur de livre de L'Opération.
EuroLand Corporate intervient en tant que conseil dans le cadre de l'Opération.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé, ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 16 janvier 2018 sous le numéro n° D.17-0823-A01, incluant le rapport financier semestriel du 30 septembre 2017, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet. (www.atari-investisseurs.fr).

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command® ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : www.atari.com et www.atari-investisseurs.fr

Avertissement

En France, l'offre des actions Atari décrites ci-dessus sera effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus ne sera publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Atari aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel

que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions Atari n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Atari n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Atari aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68